



Saison 2020-2021

Bureau

PV n° 3 – Réunion du 30/10/2020 à 12h30

En Visioconférence

Présents : Mesdames CHARLES B., GUÉRIN M., PLAT D., VALTAT S.
Messieurs LE MESTRE M., RENARD L., ROUALET C. et TAFFINEAU D.

Le Président Didier TAFFINEAU remercie les membres du Bureau présents à cette réunion exceptionnelle, programmée en urgence, face aux nouvelles mesures gouvernementales à appliquer dans le contexte sanitaire actuel.

1. GESTION SPORTIVE

Face aux annonces gouvernementales, aux décisions actées par la Ligue BFC (arrêt des compétitions régionales, jeunes et seniors jusqu'au 31/12/2020, demande d'annulation des coupes et trophées dans les territoires) et par la Fédération Française de Basket-Ball dans son communiqué de presse du 29/10/2020 (suspension des championnats territoriaux seniors et jeunes pour une reprise à une date qui sera harmonisée dans chaque région métropolitaine), le Bureau du Comité de l'Yonne de Basket-Ball a acté les principes suivants :

- suspension de toutes les compétitions jusqu'au 31 décembre 2020,
- annulation des coupes et trophées de l'Yonne pour la saison 2020/2021,
- compte tenu de la suspension des compétitions et de l'annulation des coupes et trophées, élaboration de nouveaux calendriers par la Commission Sportive.

Ces décisions s'appliquent à toutes les formes de pratique (aussi en 5x5 qu'en 3x3 mais aussi en loisirs) et à toutes les catégories (du mini-basket aux seniors).

Elles tiennent compte de la période de confinement imposée à tous et du nécessaire temps de réathlétisation avant toute reprise de compétition.

Une information aux clubs et licenciés sera faite dès cet après-midi, via la newsletter basket news 89.

La Commission Sportive, en fonction de nouvelles informations communiquées par les autorités, travaillera à l'élaboration de nouveaux calendriers (championnats 5x5 et 3x3) qui pourraient, cela reste très hypothétique, reprendre en mi-janvier.

En conséquence, il sera utile de revoir avec les clubs si leurs engagements initiaux sont maintenus.

2. QUESTIONS DIVERSES

2.1 Finances et licences

Les clubs vont être mis en difficulté quant à l'encaissement des cotisations dues pour la saison 2020/2021.

Comité Départemental de l'Yonne de Basket-Ball



Maison des Sports - Bâtiment A - 10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie - BP 11 - 89010 AUXERRE Cedex

☎ 03.86.52.37.49 ✉ secretariat@yonnebasketball.org 🌐 www.yonnebasketball.org 📘 Yonne BasketBall

N° Siret : 429 828 106 00030 - APE : 9312Z - RNA : W891000826



Le Comité va lui aussi se trouver impacté par le déficit de licences ; lors du 1^{er} acompte demandé aux clubs en septembre avec la première facturation des licences, les rentrées d'argent ont été minorées, beaucoup de structures ayant un compte créditeur du fait de la remise sur péréquation consentie (reliquat péréquation versé aux clubs sur décision du Comité Directeur).

Or, la Ligue de Basket de Bourgogne Franche-Comté vient de transmettre au Comité la 2^e facture à régler pour le 15 novembre 2020.

Le Comité se trouve dans l'incapacité de déboursier dans des délais aussi contraints la somme demandée.

Il a donc été décidé d'envoyer un courrier au Président de la LBBFC (avec copie au Président de la FFBB) pour exposer les difficultés rencontrées et demander un nouvel échéancier (règlement de la 2^e facture en février). Sylvie Valtat se chargera de proposer un courrier.

Les autres Comités Départementaux de la région Bourgogne Franche-Comté seront mis en copie de ce courrier (avec l'éventualité, dans un second temps, d'un courrier commun co-signé par l'ensemble des comités départementaux).

Par voie de conséquence, le 2^e acompte ordinairement transmis par le Comité aux clubs au 30 novembre pour règlement au 15 décembre sera repoussé au 15 janvier (en lieu et place du 3^e acompte) pour paiement au 15 février.

Il englobera :

- les frais d'engagement d'équipe,
- les formations (recyclage arbitres).

Les acomptes suivants seront envoyés aux dates suivantes :

- 27/02 : acompte licences et formation arbitres départementaux
- 25/04 : solde licences, péréquation arbitrage, fête régionale du mini-basket,
- 15/07 : pénalités financières et dernier solde licences (souscrites en fin de saison).

En résumé, le Comité n'aura aucune rentrée d'argent avant février 2021.

2.2 Subventions

Les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental sont à retourner pour le 30 novembre 2020.

L'objet de ces demandes sera traité lors du prochain bureau du 05 novembre 2020.

2.3 Annuaire départemental

Barbara Charles et Delphine Plat avaient rendez-vous jeudi 29 octobre 2020 avec l'imprimeur de l'annuaire – Voluprint à Auxerre.

Le rendez-vous, initialement programmé, au vendredi 30 octobre a été avancé du fait du confinement programmé.

En l'absence du retour intégral de la consultation électronique sur le nouveau règlement 3x3 et face à l'urgence, les modifications proposées ont tout de même été intégrées à la publication de l'annuaire. Si nécessaire, un erratum sera fait.

Lors du prochain bureau, le BAT devrait pouvoir être présenté aux élus.

D'un point de vue financier, l'annuaire devrait nous rapporter un boni estimé à 1 000€ (2000€ des annonceurs – devis réactualisé à environ 1000€).

Comité Départemental de l'Yonne de Basket-Ball



Maison des Sports -Bâtiment A - 10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie - BP 11 - 89010 AUXERRE Cedex

☎03.86.52.37.49 ✉secretariat@yonnebasketball.org 🌐 www.yonnebasketball.org 📘 Yonne BasketBall

N° Siret : 429 828 106 00030 - APE : 9312Z - RNA : W891000826



Barbara Charles transmettra à Sylvie Valtat tous les éléments comptables (contrats de partenariat et chèques des annonceurs), une fois qu'elle aura tout collecté ; manque à ce jour, le contrat et le règlement du groupe scolaire Saint Joseph à Auxerre (il sera demandé à Paul-Miguel Régnier de relancer la direction à ce sujet).

2.4 Situation des salariés du Comité

Avec les nouvelles mesures gouvernementales, les salariés ont été placés en télétravail à 100 % dès ce vendredi 30 octobre 2020.

Une réflexion sera à engager très rapidement sur l'éventualité d'un chômage partiel ; Barbara Charles a transmis à l'ensemble des élus une note du GEMA destinée à ses salariés.

2.5 Outil de visioconférence

A été actée la décision de souscrire un abonnement à Zoom pour le Comité. Coût estimé à 170 € par an (taxes comprises).

2.6 Missions du CTF

Pour la période de confinement, il sera demandé au CTF de prévoir des outils et pistes de travail à diffuser aux clubs pour maintenir le contact avec leurs licenciés et favoriser leur pratique physique. Didier Taffineau transmettra cette consigne à Paul-Miguel Régnier.

Fin de séance à 13h50

Prochain bureau (en visioconférence) : le jeudi 05 novembre 2020 à 19h



Delphine PLAT,
Secrétaire Générale du Comité de
l'Yonne de Basket-Ball



Didier TAFFINEAU,
Président du Comité de
l'Yonne de Basket-Ball

Comité Départemental de l'Yonne de Basket-Ball



Maison des Sports - Bâtiment A - 10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie - BP 11 - 89010 AUXERRE Cedex
 ☎ 03.86.52.37.49 ✉ secretariat@yonnebasketball.org 🌐 www.yonnebasketball.org 📘 Yonne BasketBall
 N° Siret : 429 828 106 00030 - APE : 9312Z - RNA : W891000826

